

|  |
| --- |
| **Département de l'Eure**  **Appel à projets porté par**  **la Direction des Sports et de la Jeunesse & la Direction Insertion Emploi**  ***"L'Eure en mouvement,***  ***le sport comme levier d'insertion"***  **Cahier des charges 2025/2026** |

*Ce document est structuré de manière à vous guider à chaque étape de votre démarche. De la présentation du cadre départemental aux modalités concrètes de candidature, chaque section détaille les informations essentielles pour comprendre les attentes du Département de l’Eure et formaliser une réponse adaptée.*

**Votre guide de lecture :**

|  |  |
| --- | --- |
| **1. Contexte** | **Page 2** |
| **2 - Objectifs de l'appel à projets** | **Page 3** |
| **3 - Publics ciblés** | **Page 3** |
| **4 - Typologie des projets attendus** | **Page 4** |
| **5 - Structures éligibles** | **Page 4** |
| **6 - Modalités de soutien financier** | **Page 5** |
| **7 - Suivi de l'action et évaluation des résultats atteints** | **Page 6** |
| **8 - Candidature, dépôt des dossiers et contacts** | **Page 6** |

**1. Contexte**

Le Département de l’Eure affirme depuis plusieurs années son engagement en faveur d’un développement équilibré, inclusif et durable du sport sur son territoire. Parce que les activités physiques et sportives sont des biens communs, elles doivent être accessibles à tous, dans tous les territoires, et tout au long de la vie.

Dans cette dynamique, deux ambitions structurent notre politique sportive :

1. Faire de l’Eure une Terre de Jeux, une Terre de Sports : un territoire où le sport est synonyme de performance, de plaisir, de dépassement et d’innovation.
2. Donner le goût du sport à tous, pour favoriser le bien-être, la santé et la cohésion sociale, en accompagnant chaque Eurois vers une pratique régulière.

Pour concrétiser ces ambitions, le Département déploie un plan d’action composé de cinq grands enjeux et de vingt mesures concrètes, parmi lesquelles figure le soutien aux structures sportives qui développent des projets porteurs de sens, à fort impact local et social.

**Le sport, un levier d’insertion reconnu**

Dans le prolongement de cette politique, le Département de l’Eure souhaite affirmer le sport comme un outil d’insertion sociale et professionnelle à part entière. C’est dans cette logique que s’inscrit le présent appel à projets.

Porté conjointement par la Direction Insertion Emploi (DIE) et la Direction des Sports et de la Jeunesse, cet appel à projets (APP) vise à mobiliser les clubs et acteurs sportifs dans la lutte contre l’exclusion et le chômage de longue durée, notamment dans les territoires ruraux ou prioritaires.

La création du groupe des Clubs Sportifs Engagés de l’Eure en est une illustration concrète : en s’appuyant sur les clubs comme acteurs de proximité et tiers de confiance, le Département souhaite soutenir des projets ancrés, innovants, et en lien avec les besoins des publics.

**Des enjeux locaux identifiés**

Les constats sont clairs :

* De nombreux publics sont éloignés de l’emploi, notamment les bénéficiaires du RSA, les jeunes en décrochage, ou encore les personnes isolées ou en situation de handicap,
* Ces publics cumulent souvent freins sociaux, mobilité réduite, perte de confiance, voire découragement,
* Les territoires ruraux, les QPV, sont particulièrement concernés par ces difficultés d’accès à l’emploi, aux dispositifs, et à une dynamique d’accompagnement individualisée.

Le Département souhaite donc encourager des actions territorialisées, co-construites et partenariales, en soutien des politiques publiques existantes à l'image du label "clubs sportifs engagés".

**Pourquoi le sport ?**

Le sport est un réel levier d’insertion parce qu’il permet :

* De créer du lien social,
* De remobiliser,
* De valoriser des compétences transférables (rigueur, collectif, autonomie, engagement…),
* Et parfois même de faire naître des vocations.

Les clubs sportifs, en lien étroit avec le réseau des acteurs de l'emploi (France Travail, Missions Locales, Cap Emploi, etc.), peuvent devenir de véritables relais d’insertion. En activant leurs réseaux (adhérents, parents, bénévoles…), en organisant des événements, ou en proposant des parcours sportifs à visée professionnelle, ils participent pleinement à l’effort collectif d’inclusion.

MONTANT GLOBAL dédié pour cet APP est de 20 000 .00 € au total.

**2 - Objectifs de l'appel à projets**

Dans un contexte où le sport est pleinement reconnu comme un levier d’insertion sociale et professionnelle, le Département de l’Eure souhaite soutenir les clubs et structures sportives qui s’engagent au service des publics les plus fragiles.

Cet appel à projets a pour ambition de valoriser et accompagner les initiatives locales qui placent le sport au cœur des parcours d’insertion.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

* **Mobiliser les clubs comme acteurs de proximité**

Encourager les clubs sportifs à jouer un rôle actif dans l’accompagnement des publics éloignés de l’emploi, en proposant des projets accessibles, structurants visant à favoriser leur insertion professionnelle,

* **Utiliser le sport comme outil de remobilisation et de projection**

Soutenir les actions qui permettent de reprendre confiance, de développer des compétences transversales (assiduité, esprit d’équipe, persévérance), de recréer du lien social, et de susciter de nouvelles perspectives professionnelles grâce à l’engagement, à l’effort collectif et à l’inspiration portée par le sport,

* **Encourager l’émergence de projets innovants à impact social**

Favoriser la création ou la consolidation de projets locaux, répondant aux réalités des territoires, avec une attention particulière portée aux publics bénéficiaires du RSA, aux jeunes en difficulté, ou aux personnes en parcours d’insertion,

* **Renforcer les coopérations locales**

Stimuler les partenariats entre clubs sportifs, structures d’insertion, acteurs de l’emploi (France Travail, Missions locales…) et collectivités territoriales, dans une logique de co-construction et de complémentarité.

Les projets soutenus pourront bénéficier d’un accompagnement méthodologique, tout en gagnant en visibilité et en reconnaissance auprès des partenaires institutionnels, des collectivités et des réseaux d’insertion. Un levier supplémentaire pour affirmer leur place dans l’écosystème local.

**3 - Publics ciblés**

Les actions proposées dans le cadre de cet appel à projets devront s’adresser à un ou plusieurs publics prioritaires, en situation de fragilité sociale ou professionnelle, notamment ceux éloignés de l’emploi ou en parcours d’insertion, résidant sur le territoire Eurois.

Ces publics, souvent confrontés à des freins multiples, nécessitent des approches adaptées, inclusives et motivantes, dont le sport peut être un levier puissant:

* Les bénéficiaires du RSA,
* Les demandeurs d’emploi de longue durée,
* Les jeunes de 16 à 30 ans, en particulier en situation de décrochage scolaire ou professionnel,
* Les personnes en situation de handicap.

Une attention particulière sera portée aux bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA), identifiés comme public prioritaire de cet appel à projets.

**4 - Typologie des projets attendus**

Les projets soutenus dans le cadre de cet appel à projets devront s’inscrire dans une démarche d’insertion sociale et professionnelle par le sport, et proposer des actions concrètes en direction des publics prioritaires identifiés.

Peuvent être retenus les projets qui s’appuient sur le sport pour :

* Remobiliser les personnes éloignées de l’emploi, en travaillant la confiance en soi, la posture professionnelle, la reprise d’un rythme ou d’un cadre collectif,
* Accompagner vers l’emploi ou la formation, en lien avec les partenaires de l’insertion (France Travail, Missions Locales, etc.) ;
* Expérimenter des approches nouvelles ou renforcer des actions existantes, dans une logique d’innovation sociale ou territoriale,
* Favoriser la médiation sociale et l’inclusion, en utilisant la pratique physique comme outil de lien, de cohésion ou de mixité,
* Encourager les pratiques sportives du quotidien (marche, vélo, etc.),
* Promouvoir l’égalité femmes-hommes dans l’accès à l’activité et à l’emploi, et la mixité des publics accueillis.

Les projets peuvent prendre des formes variées : ateliers collectifs, cycles de découverte métiers par le sport, accompagnement individualisé, actions en lien avec des employeurs, événements ou initiations sportives à visée professionnelle, …

**5 - Structures éligibles**

Cet appel à projets s’adresse à l’ensemble des clubs sportifs implantés dans le Département de l’Eure, ainsi qu’aux comités départementaux sportifs situés dans l’Eure.

Les structures candidates doivent être en capacité de proposer et de mettre en œuvre des actions au bénéfice de publics Eurois, en particulier ceux identifiés comme prioritaires dans le cadre de l’insertion sociale et professionnelle.

Les projets devront donc être portés localement, et ancrés dans une dynamique territoriale, en lien avec les acteurs de l’insertion, de l’emploi, ou des collectivités locales.

**✅ Critères de sélection des projets:**

Pertinence et cohérence

* Adéquation du projet avec les objectifs de l’appel à projets : insertion, remobilisation, lien social par le sport,
* Clarté du public visé, capacité du porteur à mobiliser les bénéficiaires et à répondre à leurs besoins spécifiques,
* Prise en compte de l’ancrage territorial et des caractéristiques locales (QPV, ZRR).

Qualité du projet et de l’ingénierie

* Qualité des actions proposées : nature des ateliers, pertinence des supports, lien sport/insertion,
* Méthodes d’accompagnement individuel et/ou collectif mises en œuvre pour lever les freins à l’emploi (confiance en soi, mobilité, savoir-être, rythme...),
* Expertise des intervenants mobilisés (professionnels du sport, insertion, coaching, etc.),
* Qualité des outils proposés pour articuler pratique sportive et parcours d’insertion.

Partenariats et coopération locale

* Implication effective avec les acteurs de l’insertion, de l’emploi, de la formation, les acteurs économiques, …
* Capacité du porteur à s’inscrire dans une logique de partenariat et de travail en réseau avec d’autres acteurs (collectivités, clubs, établissements publics, recruteurs, etc.). Une attention particulière sera portée aux projets construits en collaboration avec des structures de l’insertion, de l’emploi (GEIQ, France Travail, Missions Locales…), renforçant ainsi l’ancrage territorial et la complémentarité des actions.

Faisabilité et moyens mobilisés

* Sincérité et lisibilité du budget prévisionnel, cohérence des dépenses prévues avec les objectifs de l’action,
* Moyens humains et matériels mobilisés pour garantir la qualité de mise en œuvre,
* Réalisme du calendrier proposé et modalités d’organisation.

Impact attendu et évaluation

* Capacité du projet à favoriser une insertion durable : retour vers l’emploi, engagement dans un parcours, remobilisation sociale, …
* Indicateurs proposés pour mesurer les résultats (nombre de personnes, taux de sorties positives, etc.).

✅  **Bonus valorisant l’engagement du club=> Des points supplémentaires seront attribués si :**

* Le club est labellisé "Club Sportif Engagé" => <https://lesclubs-sportifs-engages.francetravail.fr/>
* Le club a participé aux "journées pitch" organisées par le Département,
* Le club est inscrit à la formation "Coach d’insertion par le sport" (RS6053).

**6 - Modalités de soutien financier**

Les projets retenus pourront bénéficier d’une subvention du Département de l’Eure allant de 1 500 € à 3 000 €, dans la limite de 80 % du coût global du projet.

✅ **Conditions générales :**

* Le budget total du projet présenté doit être au minimum de 2 000 €.
* Le financement peut venir en complément d’autres dispositifs (Impact 2024, Politique de la Ville, etc.) dans le respect des plafonds fixés.
* Le projet peut être cofinancé par d’autres partenaires publics ou privés.

✅ **Dépenses éligibles :** Sont éligibles les frais liés à la mise en œuvre opérationnelle du projet, incluant:

* L'encadrement, l’animation, la coordination et les charges de personnel. Si le projet bénéficie déjà d'une subvention spécifique pour tout ou partie de ces coûts, merci de le préciser dans le budget prévisionnel (cf. Annexe III).
* Les frais logistiques et d’organisation, notamment dans le cadre d’événements à vocation professionnelle (job dating, rencontres avec des employeurs, etc.).

Dans le cas d’une action ponctuelle de type « un stade pour l’emploi », une aide forfaitaire spécifique de 500 € pourra être attribuée.

Les actions financées devront être mises en œuvre à partir de la notification (septembre 2025) jusqu'au 31 décembre 2026.

**7 - Suivi de l'action et évaluation des résultats atteints**

#### **✅ Un accompagnement tout au long du projet**

Un comité de suivi interdirectionnel, réunissant la Direction de l’Insertion et de l’Emploi et la Direction des Sports et de la Jeunesse, assurera l’accompagnement des porteurs de projets sélectionnés.

Il sera l’interlocuteur privilégié pendant toute la durée de réalisation. Les coordonnées des référents seront transmises lors de la réunion de cadrage, organisée avant le démarrage du projet.

#### **✅ Bilan et évaluation des résultats**

Chaque porteur devra transmettre un bilan final, selon le calendrier validé avec le Département. Toute modification importante du projet en cours de réalisation devra être argumentée et soumise à validation des services départementaux.

Un modèle de bilan d’exécution sera remis et présenté lors de la réunion de cadrage.

#### **✅ Indicateurs de suivi à renseigner**

Résultats liés aux publics accompagnés :

* Liste des personnes prescrites et engagées dans le projet,
* Bilan individuel synthétique des parcours suivis (emploi, formation, compétences, abandon, etc.),
* Données globales : nombre de participants, répartition par genre, statut, situation de handicap,
* Nature des activités proposées et des temps forts,
* Analyse des abandons ou non-participations,
* Implication des partenaires (emploi, insertion, sport, etc.) et des acteurs économiques.

Résultats du porteur de projet : Suivi des publics à 3 mois et 6 mois après la fin de l’action.

D’autres indicateurs pourront être ajoutés ou ajustés par les parties en fonction du projet.

**8 - Candidature, dépôt des dossiers et contacts**

### ✅ Calendrier prévisionnel

* 18 juin 2025 : Ouverture officielle de l’appel à projets
* 1 juillet 2025 - 12h00 – 13h00 : Webinaire d'information à destination des clubs sportifs (présentation des modalités et temps d’échange)
* 2 juillet 2025: Organisation d'un "Afterwork" pour le sport dans l'Eure en faveur des acteurs du secteur sportif
* 16 juillet 2025 : Date limite de dépôt des candidatures
* Du 17 juillet au 30 août 2025 : Phase d’instruction des projets par les deux directions du Département (Insertion et Sports)
* 1er septembre 2025 : Jury de sélection et arbitrage final
* 19 septembre 2025: Commission Permanente du Département de l'Eure
* A partir du 22 septembre : Notification des résultats aux porteurs de projets et organisation des réunions de cadrage avec les structures retenues

|  |  |
| --- | --- |
|  |  |
|  |  |

**✅ Candidature**

Les structures souhaitant répondre à cet appel à projets devront compléter et envoyer leur dossier à [sports@eure.fr](mailto:sports@eure.fr)

|  |  |
| --- | --- |
|  | **Date limite de dépôt des candidatures : 16 juillet 2025 à 23h59** |

Le dossier devra contenir les éléments suivants :

* Dossier de candidature - Présentation détaillée du projet (modèle fourni en **annexe I**), incluant notamment :
  + Une description précise de l’action proposée,
  + Les objectifs d’insertion poursuivis,
  + Le public ciblé,
  + Le calendrier prévisionnel de réalisation (**Annexe III**),
  + Le budget prévisionnel détaillé (**ANNEXE II**),
  + Les partenariats envisagés,
  + Les indicateurs de résultats permettant d’évaluer le projet.
* Informations administratives :
  + Statuts de la structure,
  + Numéro SIRET,
  + RIB actualisé.

Attention : Le document intitulé " Dossier de candidature - Présentation détaillée du projet" doit impérativement être joint, dûment complété selon le modèle transmis.

**✅ Envoi et contacts utiles :**

En cas de difficulté(s) ou de question(s), les porteurs peuvent contacter le Département par mail à l’adresse suivante => [sports@eure.fr](mailto:sports@eure.fr)

|  |  |
| --- | --- |
| **Un webinaire d'information est prévu le 1 juillet 2025 de 12h00 à 13h00** pour vous présenter l'APP et répondre à vos questions. Un lien d’inscription vous sera transmis. |  |

**✅ Suite de la procédure :**

* Une réunion de cadrage sera organisée à partir du 22 septembre 2025 avec chaque structure retenue.
* À l’issue de cette réunion, une attestation de démarrage de l’action devra être transmise au Département de l’Eure.

Les structures retenues signeront une convention financement, établie sur la base du budget proposé dans le dossier de candidature. Ce montant pourra être réévalué après instruction et en concertation avec le porteur de projet.

|  |  |
| --- | --- |
|  | **A retenir**  **Objet de l’appel à projets:** Soutenir les clubs sportifs Eurois engagés dans des actions innovantes favorisant l’insertion sociale et professionnelle des publics fragiles, par la pratique sportive.  **Structures éligibles:** Clubs sportifs et comités départementaux implantés dans l’Eure, en capacité de porter un projet au bénéfice de publics Eurois.  **Montant de l’aide:** Subvention entre 1 500 € et 3 000 €, dans la limite de 80 % du coût total du projet.   * Bonus de 500 € pour les clubs labellisés "Club Sportif Engagé" * Forfait spécifique de 500 € pour les projets ponctuels de type un "Stade vers l’emploi"   **Publics ciblés**   * Bénéficiaires du RSA * Jeunes 16-30 ans en difficulté ou en décrochage * Personnes en situation de handicap * Demandeurs d’emploi de longue durée   **Durée de réalisation:** Actions à mettre en œuvre à compter de la date de notification (septembre 2025) et le 31 décembre 2026.  **Modalités et dépôt des candidatures:** Compléter les pièces suivantes à télécharger   * Dossier de candidature * Calendrier prévisionnel de réalisation * Budget prévisionnel   + A renvoyer au plus tard le 16 juillet 2025 à 23h59 en intégrant les pièces administratives attendues: Statuts de la structure, Numéro SIRET et RIB actualisé.   **Contacts utiles:** Une question ? Un doute ? Contactez-nous à : [**sports@eure.fr**](mailto:sports@eure.fr)  **Temps forts à venir:**  📅 Webinaire d’information : 1 juillet 2025 (12h-13h)  📅 Réunion de cadrage : à partir du 22 septembre 2025  **À noter** : En répondant à cet Appel à Projets, vous vous engagez — si votre projet est retenu — à participer à la **soirée de valorisation** organisée par le Département. Vous serez bien entendu informés des modalités d’organisation retenues.  À cette occasion, seront notamment remis :   * Les **labels "Club Sportif Engagé"**, * Et les **diplômes "Coach d’insertion par le sport"** aux clubs et éducateurs concernés.   Ce temps fort sera l’occasion de **mettre en lumière des actions exemplaires**, de **valoriser l’engagement des clubs** et de **renforcer les dynamiques partenariales** à l’échelle du territoire. |

-